
Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (INM) depuis le 1er janvier 2000

Actuellement (et ce depuis 2010) à 4.6303, le point d'indice pour suivre l'inflation devrait s'élever à 5.276...

Le montant du traitement est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps relevant de l'une des trois catégories de la Fonction publique (A, B, C), à un grade dans ce corps et à un échelon dans ce grade, auquel est associé un indice brut, qui définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires.

A chaque indice brut (indice de classement) correspond un indice majoré (indice du traitement visible sur le bulletin de salaire). Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur du traitement afférent à l'indice 100, et en divisant le résultat par 100.

Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis le 1er janvier 2000 par catégorie pour les échelons de fin de grade Novembre 2015

Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire dues à l'augmentation de la contribution retraite depuis le 1er janvier 2011 par catégorie pour les échelons de fin de grade

Tout le détail des pertes de pouvoir d'achat en pièce jointe

fichiers:



[Télécharger -364_perte_point_d_indice_nov_2015.pdf](#) (574.96 Ko)



[Télécharger feuille_de_paie_point_d_indice.pdf](#) (314.67 Ko)

Public: [Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
